

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT**

**-Réunion du 22 octobre 2008-**

**Etaient présents** : Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints, Mmes Murielle Boucher, Catherine Mortelecque, MM. Sylvain Labille, Jacques Brouwet, Bernard Santiana, Frédéric Jacquelin.

**Excusé** : M. Ludovic Barnay

**Absent** : M. Pascal Gibert

**Le Conseil Municipal :**

- Approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 juin 2008.
- Prend connaissance des actes accomplis pour la période du 27 juin 2008 au 22 octobre 2008
- Fixe la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunication (année 2004 : 332.74 € ; année 2005 : 345.63 € ; année 2006 : 475.73 € ; année 2007 : 502.59 € ; année 2008 : 523.64 €)
- Décide de verser en décembre une indemnité d'administration et de technicité à l'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire. Cette indemnité sera calculée au prorata de son temps de travail, en appliquant au montant de référence annuel, fixé aux adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe, le coefficient multiplicateur 3.
- Valide à l'unanimité le projet technique proposé par le SYDESL concernant le remplacement de matériel vétuste situé dans le Bourg, accepte le plan de financement et le montant estimatif de la contribution communale :  
Montant des travaux : 6 937.53 € HT  
Participation du SYDESL : 3 468.77 €  
Aide du Conseil Général : 1 387.51 €  
Contribution estimative de la commune : 2 081.26 € HT arrondi à 2 200.00 €
- Après lecture de l'arrêté ministériel du 3 mai 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location, autorise le Maire à faire réaliser ce diagnostic dans les logements communaux et dans les établissements recevant du public, lui laisse le soin de choisir le prestataire et de régler les prestations.
- Donne toutes délégations au Maire
- Accepte à la majorité la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Autunois et approuve le transfert à la CCA de la compétence « gestion de l'ensemble de l'aide sociale légale et facultative ».
- Accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Antully à la Communauté de Commune de l'Autunois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Décide d'accorder à l'unanimité à Monsieur JEANNIN, comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal jusqu'au 31 août 2008, ainsi qu'à Mlle THIVET qui le succède à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour assurer les mêmes fonctions, une indemnité égale au maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (au prorata de leur temps

de présence pour 2008). L'indemnité octroyée sera acquise à Mlle THIVET pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

- Après avoir pris connaissance du courrier de M. DELMAS désirant acquérir une partie de la parcelle communale B n°423 pour une superficie de 2.50 m<sup>2</sup> jouxtant sa maison, accepte de lui céder.
- Etant donné que les travaux d'élargissement de la VC 9 sont terminés, autorise à l'unanimité le Maire à élaborer les actes administratifs concernant l'acquisition de plusieurs parcelles sises le long de cette voie ; autorise le Maire à acquérir les parcelles aux tarifs estimés par le domaine avec une marge de négociation de 10 %.
- Après consultation de plusieurs devis, accepte à la majorité le devis de l'entreprise NECTOUX ELECTRICITE, d'un montant de 1246.20 € HT concernant la fourniture et la pose d'un accumulateur dans un logement communal.
- Accepte de concéder à l'Association « Les Amis des Bêtes » l'exploitation de la Fourrière et du lieu de Dépôt, et autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

***Le Maire,***